

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 12 décembre 1957.-

N° 3820/AI.14

OBJET:

Doléances SEKAJANWE.

Monsieur le Commissaire Provincial,  
Résident du Ruanda  
à

Ruhengeri



3073

K I G A L I

Monsieur le Commissaire Provincial,

En réponse à votre transmis 7264/AI du 5 décembre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que des éléments nouveaux étant intervenus dans le litige opposant Sekajanwe à l'ex-sous-chef Murasandonyi, j'ai prescrit au tribunal de territoire de reexaminer ce litige.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-  
DE MAN.J.